

Cours particuliers

JAPONAIS OPÉRATIONNEL

INTERMÉDIAIRE (B1)

Niveau B1.1

Notre formation “Cours particuliers - Japonais opérationnel indépendant (B1)” est divisée en deux niveaux. Cela est dû au fait que le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est très vaste et n’est atteignable qu’en plusieurs années d’étude.

Notre objectif est de vous proposer une formation adaptée à vos besoins et à votre niveau. C’est pourquoi nous vous proposerons systématiquement de passer un test de niveau avant votre entrée en formation. Ce dernier nous permettra de vous proposer un programme pédagogique adapté à votre situation.

LE NIVEAU B1.1

Notre formation “Cours particuliers - Japonais opérationnel indépendant (B1)” de niveau B1.1 correspond au Niveau 5 des cours collectifs d’Espace Japon. Avec ce niveau, l’apprenant atteint un nouveau pallier dans son apprentissage de la langue : il a fini l’étude des structures élémentaires et commence à utiliser ses connaissances au profit de communications et de réalisations concrètes. Il élargit ainsi ses compétences langagières à tous les niveaux et les affine.

Découvrez le programme pédagogique ci-après :

Programme pédagogique de formation

Japonais individuel

Veuillez lire attentivement ce programme de formation et le retourner, daté et signé, avant votre premier cours à l'adresse e-mail suivante : coursdejaponais@espacejapon.com.

Intitulé de la formation : Japonais individuel

Niveau : B1.1

Durée : 20h, 30h, 40h ou 50h

Modalités : Cours particuliers en présentiel (Espace Japon) ou à distance (Zoom) en face à face pédagogique avec un formateur. Possibilité de cours à distance de manière occasionnelle dans le cas des cours en présentiel.

Prérequis :

Pour intégrer cette formation, le stagiaire doit justifier d'un niveau A2 ou équivalent en effectuant un test de niveau ou en présentant une certification justifiant de ses acquis.

Objectifs pédagogiques :

La formation répondra aux objectifs pédagogiques du **niveau B1 du CERCL** :

- Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc...
- Se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.
- Produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.
- Raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Objectifs concrets :

Toute durée :

- Donner un élément qui illustre une catégorie ;
- Exprimer les raisons, les causes ;
- Exprimer l'importance d'une quantité énoncée ;
- Mener une interview en japonais ;
- Présenter les résultats d'une interview réalisée ;
- Poser une question poliment ;

- Utiliser les verbes transitifs et intransitifs de manière appropriée ;
- Exprimer une action qui n'a pas pu être réalisée malgré ce qui a été mis en œuvre pour l'accomplir ;
- Demander et donner le sens d'un mot ou d'une expression ;
- Préparer et faire présentation sur un thème choisi en rapport avec la culture et les coutumes japonaise ;
- Lire 34 nouveaux *kanji* (sinogrammes utilisés en langue japonaise).

Formations de 30h ou plus :

- Mettre en évidence certains éléments du discours ;
- Exprimer une action répétitive ;
- Exprimer la volonté d'une tierce personne ;
- Exprimer une action que l'on a tendance à faire ;
- Donner la raison d'une action en la mettant en évidence ;
- Faire des comparaisons imagées pour donner des exemples ;
- Exprimer poliment les actions d'une personne hiérarchiquement supérieure ;
- Faire une demande polie à une personne hiérarchiquement supérieure ;
- Se présenter et parler de soi à une personne hiérarchiquement supérieure ;
- Exprimer une action réalisée en faveur d'une personne hiérarchiquement supérieure ;
- Lire, analyser et interpréter un graphique ;
- Lire et exprimer des données statistiques en utilisant des pourcentages et des proportions ;
- Exprimer des évolutions de tendances ;
- Faire des comparaisons et donner des degrés ;
- Lire 33 nouveaux *kanji* (sinogrammes utilisés en langue japonaise).

Formations de 50h ou plus :

- Exprimer une vérité générale ;
- Exprimer le oui-dire ;
- Nuancer ses productions écrites ;
- Donner son avis ;
- Poser une question rhétorique ;
- Exprimer ce qu'il faut faire d'un point de vue éthique ou moral ;
- Débattre en formulant son point de vue ;
- Rédiger un texte d'opinion ;
- Lire 33 nouveaux *kanji* (sinogrammes utilisés en langue japonaise).

Moyens prévus :

Espace Japon fournira au stagiaire le manuel « Chûkyû e ikô » ainsi qu'un accès à la formation en e-learning www.jeparlejaponais.com et à un Espace Numérique de Travail (accès à un portail pédagogique où il pourra retrouver les récapitulatifs de ses cours, déposer ses devoirs, accéder aux commentaires et aux notations de sa formatrice et émarger sa feuille de présence numérique).

Contenus :

La formation abordera différentes leçons permettant à l'élève de s'exercer en compréhension et expression écrite ainsi qu'à l'oral. En fonction des leçons, il se verra proposer un texte portant sur un sujet de société à lire et à analyser ou un dialogue à réaliser en autonomie puis à analyser. Chaque leçon comprendra un ou plusieurs points de grammaire et une liste de vocabulaire nouveau. Le cours comprendra également le travail d'apprentissage des *kanji* au programme.

Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu : L'assiduité en cours, la participation, le rendu des devoirs demandés permettent de repérer les obstacles et difficultés rencontrées par le stagiaire.
- Évaluations de fin de modules : À la fin de chaque module, le stagiaire passe une évaluation écrite. Les évaluations se déroulent pendant le cours avec le formateur.
- Certification Test d'aptitude à travailler en japonais – LILATE© : À l'issue de la formation, le stagiaire se présente obligatoirement aux épreuves du LILATE©. Le LILATE© est une certification opérée par Lingueo et enregistrée au répertoire spécifique de France compétence (RS7320 – Enregistrée le 24/09/2025). Le parchemin de certification est délivré au candidat ayant obtenu au minimum un niveau B1.

Débouchés :

Notre formation « Japonais individuel » de niveau B1.1 permettra au stagiaire de comprendre un interlocuteur natif si celui-ci parle dans un débit de conversation normal. Il pourra donc communiquer et interagir dans des situations variées de la vie courante et professionnelle et s'exprimer sur des sujets plus complexes (sujets de société, sur l'actualité...).

Condition d'utilisation :

- Le stagiaire s'engage à passer le Test d'aptitude à travailler en japonais – LILATE© en fin de formation.
- Le stagiaire s'engage à émarger chacune de ses présences en cours via son Espace Numérique de Travail (ENT) dont l'utilisation lui sera expliquée à son entrée en formation.
- Le stagiaire prend connaissance du fait que s'il souhaite annuler une prise de rendez-vous pour un cours de japonais, il devra le faire jusqu'à 48 heures avant ledit cours. Au-delà, ce cours sera compté comme effectué.
- Le stagiaire s'engage à respecter les dates de début et de fin de formation dans la prise de rendez-vous avec sa formatrice. Au-delà de la date de fin de sa formation, il ne sera plus autorisé à prendre rendez-vous pour de nouveaux cours avec son formateur, même si toutes les heures de cours prévues initialement ne sont pas écoulées.

Cours particuliers

JAPONAIS OPÉRATIONNEL INTERMÉDIAIRE (B1)

Niveau B1.2

Notre formation “Cours particuliers - Japonais opérationnel indépendant (B1)” est divisée en deux niveaux. Cela est dû au fait que le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est très vaste et n’est atteignable qu’en plusieurs années d’étude.

Notre objectif est de vous proposer une formation adaptée à vos besoins et à votre niveau. C’est pourquoi nous vous proposerons systématiquement de passer un test de niveau avant votre entrée en formation. Ce dernier nous permettra de vous proposer un programme pédagogique adapté à votre situation.

LE NIVEAU B1.2

Notre formation “Cours particuliers - Japonais opérationnel indépendant (B1)” de niveau B1.2 correspond au Niveau 6 des cours collectifs d’Espace Japon. Avec ce niveau, l’apprenant commence l’étude de structures plus complexes, et utiliser ses connaissances au profit du communications et de réalisations concrètes. Il élargit ainsi ses compétences langagières à tous niveaux et les affine.

Découvrez le programme pédagogique ci-après :

Programme pédagogique de formation

Japonais individuel

Veillez lire attentivement ce programme de formation et le retourner, daté et signé, avant votre premier cours à l'adresse e-mail suivante : coursdejaponais@espacejapon.com.

Intitulé de la formation : Japonais individuel

Niveau : B1.2

Durée : 20h, 30h, 40h ou 50h

Modalités : Cours particuliers en présentiel (Espace Japon) ou à distance (Zoom) en face à face pédagogique avec un formateur. Possibilité de cours à distance de manière occasionnelle dans le cas des cours en présentiel.

Prérequis :

Pour intégrer cette formation, le stagiaire doit justifier d'un niveau A2 ou équivalent en effectuant un test de niveau ou en présentant une certification justifiant de ses acquis.

Objectifs pédagogiques :

La formation répondra aux objectifs pédagogiques du **niveau B1 du CERCL** :

- Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc...
- Se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.
- Produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.
- Raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Objectifs concrets :

Toute durée :

- Indiquer par qui a été réalisée une action ;
- Exprimer la cause, la raison ;
- Exprimer un état qui n'évolue pas dans le temps ;
- Exprimer une action qui était habituelle dans le passé ;
- Exprimer une position ou une qualification spécifique que possède quelque chose ou quelqu'un ;
- Exprimer un écart entre une attente et la réalité ;
- Comparer deux actions ;
- Reprendre le sujet évoqué par l'interlocuteur pour y ajouter un élément (conseil, opinion...) ;
- Exprimer le souhait d'une action soit réalisée par quelqu'un ;
- Différencier les différents moyens d'exprimer le conditionnel ;
- Lire 33 nouveaux *kanji* (sinogrammes utilisés en langue japonaise).

Formations de 30h et plus :

- Exprimer l'intervalle de temps durant lequel une action est réalisée ;
- Exprimer la négation partielle ;
- Exprimer une action qui arrive occasionnellement ;
- Exprimer une action mettant fin à un état ou à une action qui durait ;
- Exprimer de quoi dépend une action ou un état ;
- Lire 34 nouveaux *kanji* (sinogrammes utilisés en langue japonaise).

Formations de 50h ou plus :

- Exprimer un changement qui intervient du fait d'un autre changement ;
- Nuancer son expression écrite avec des adverbes et des formes verbales employées à l'écrit ;
- Exprimer une action que le sujet a été obligé de réaliser ;
- Exprimer le moyen ;
- Exprimer le remplacement ;
- Exprimer dans quelle direction est réalisée une action par rapport au locuteur ;
- Exprimer ce qu'il faut faire d'un point de vue éthique ou moral ;
- S'exprimer de manière appropriée lors d'une conversation avec un supérieur hiérarchique ;
- Lire 33 nouveaux *kanji* (sinogrammes utilisés en langue japonaise).

Moyens prévus :

Espace Japon fournira au stagiaire le manuel « Chûkyû e ikô » ainsi qu'un accès à la formation en e-learning www.jeparlejaponais.com et à un Espace Numérique de Travail (accès à un portail pédagogique où il pourra retrouver les récapitulatifs de ses cours, déposer ses devoirs, accéder aux commentaires et aux notations de sa formatrice et émarger sa feuille de présence numérique).

Contenus :

La formation abordera différentes leçons permettant à l'élève de s'exercer en compréhension et expression écrite ainsi qu'à l'oral. En fonction des leçons, il se verra proposer un texte portant sur un sujet de société à lire et à analyser ou un dialogue à réaliser en autonomie puis à analyser. Chaque leçon comprendra un ou plusieurs points de grammaire et une liste de vocabulaire nouveau. Le cours comprendra également le travail d'apprentissage des *kanji* au programme.

Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu : L'assiduité en cours, la participation, le rendu des devoirs demandés permettent de repérer les obstacles et difficultés rencontrées par le stagiaire.
- Évaluations de fin de modules : À la fin de chaque module, le stagiaire passe une évaluation écrite. Les évaluations se déroulent pendant le cours avec le formateur.
- Certification Test d'aptitude à travailler en japonais – LILATE© : À l'issue de la formation, le stagiaire se présente obligatoirement aux épreuves du LILATE©. Le LILATE© est une certification opérée par Lingueo et enregistrée au répertoire spécifique de France compétence (RS7320 – Enregistrée le 24/09/2025). Le parchemin de certification est délivré au candidat ayant obtenu au minimum un niveau B1.

Débouchés :

Notre formation « Japonais individuel » de niveau B1.1 permettra au stagiaire de comprendre un interlocuteur natif si celui-ci parle dans un débit de conversation normal. Il pourra donc communiquer et interagir dans des situations variées de la vie courante et professionnelle et s'exprimer sur des sujets plus complexes (sujets de société, sur l'actualité...).

Condition d'utilisation :

- Le stagiaire s'engage à passer le Test d'aptitude à travailler en japonais – LILATE© en fin de formation.
- Le stagiaire s'engage à émarger chacune de ses présences en cours via son Espace Numérique de Travail (ENT) dont l'utilisation lui sera expliquée à son entrée en formation.
- Le stagiaire prend connaissance du fait que s'il souhaite annuler une prise de rendez-vous pour un cours de japonais, il devra le faire jusqu'à 48 heures avant ledit cours. Au-delà, ce cours sera compté comme effectué.
- Le stagiaire s'engage à respecter les dates de début et de fin de formation dans la prise de rendez-vous avec sa formatrice. Au-delà de la date de fin de sa formation, il ne sera plus autorisé à prendre rendez-vous pour de nouveaux cours avec son formateur, même si toutes les heures de cours prévues initialement ne sont pas écoulées.